

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2010

URBANISME COMMERCIAL - (n° 2566)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 95 Rect.

présenté par
M. Piron

ARTICLE 8 BIS

Compléter l'alinéa 11 par les mots :

« du projet d'aménagement cinématographique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle.